

FORMATION OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS: QUELS IMPACTS ?

La rentrée 2013 verra se développer au postobligatoire les premières actions permettant l'application de la nouvelle constitution qui régleme désormais l'obligation de formation jusqu'à la majorité au moins.

Si la scolarité obligatoire s'arrête à 15 ans, soit, dans la plupart des cas, à la sortie du cycle d'orientation, dès cette année, de nouvelles mesures commencent à se déployer, et ce dans un plan d'actions qui s'étendra jusqu'en 2017. L'ensemble des processus de prise en charge des mineurs en situation de risque ou de décrochage scolaire devra être finalisé.

Le postobligatoire, l'office pour la formation professionnelle et continue (OFPC), l'office médico-pédagogique (OMP), l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) et l'enseignement obligatoire (EO) seront les principaux acteurs de la réalisation de ce plan d'actions.

Nouvelles étapes

Pour la rentrée prochaine, on peut d'ores et déjà compter sur quelques projets qui initient ces nouvelles démarches. Il s'agit en particulier des nouvelles offres de niveau de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), notamment dans le domaine du bois et de l'horticulture (lire aussi p. 7).

Les jeunes gens en situation de rupture pourront bénéficier, en principe, dès janvier 2014, d'un lieu d'accueil et de suivi, d'orientation et de construction de projet, de manière à ne plus se retrouver sans aucune prise en charge. Pour cela, il faudra compter sur l'ouverture de l'Espace de rescolarisation Lullin et sur le vote du budget 2014.

De nouvelles mesures de suivi et d'accompagnement seront proposées, avec l'objectif de ne plus autoriser une interruption de formation sans qu'un projet alternatif ne soit élaboré et réalisé dans une procédure contractualisée, impliquant l'élève, les parents, l'école et la direction générale. La création d'un secteur des dispositifs sociaux de formation garantira l'application de ces nouvelles mesures.

Ainsi, tout élève envisageant de quitter sa formation, pour des raisons liées à une orientation ou à un choix de formation inadéquat, une chute des résultats ou des raisons parfois plus personnelles sera pris en charge par les différentes instances immédiatement impliquées, soit les équipes pédagogiques et sociales de l'école, le service de la scolarité du postobligatoire et son réseau social, et, en fonction des situations, les services de l'OFPC, de l'OMP et des dispositifs extérieurs existants.

Nouveaux modèles

De nouveaux modèles personnalisés seront ainsi proposés pour les années à venir, dont l'objectif principal est d'assurer le suivi des élèves dans la construction de leur projet, de manière à s'inscrire dans un parcours positif qui favorise les reconnaissances d'acquis et le passage facilité vers les degrés supérieurs plutôt que les redoublements et les interruptions de formation trop souvent stériles.

L'engagement de tous les partenaires des écoles du postobligatoire permettra ainsi de consolider et de renforcer les procédures de suivi des jeunes les plus exposés au risque de décrochage, et c'est, progressivement, environ 500 jeunes par année qui pourront profiter des nouvelles mesures d'accompagnement en vue d'une formation certifiante assurée jusqu'à la majorité.